



ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Campagne d'été 2020



ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Scouts et laïques
www.eedf.fr

Table des matières

Obligations : Documents et procédures à lire et suivre obligatoirement pour assumer les responsabilités individuelles et collectives.	4
★ Réglementation	4
1. RESTRICTIONS LIÉES AU CORONAVIRUS	3
2. Déclarations obligatoires	5
3. Validation des stages pratiques par la D.D.C.S.	8
4. L'Inspection et les contrôles par les autorités	9
5. Éclé, assuré·e et responsable	9
6. Fin du camp, ce n'est pas fini !	9
★ Sécurité	9
7. Que faire en cas d'incident ou d'accident ?	9
8. Agir face à la maltraitance	12
9. La nouvelle posture VIGIPIRATE	13
10. Interdiction de transport d'enfants été 2020	13
11. Une sortie du territoire est obligatoire	13
12. Port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans	13
★ Santé / Soins	14
13. L'Assistant·e Sanitaire et les certificats médicaux	14
II. Recommandations : Documents et procédures essentielles pour la bonne gestion des accueils collectifs de mineurs aux EEDF	16
★ Réglementation	16
1. RECOMMANDATIONS CORONAVIRUS	16
2. JPA - Informations juridiques et explication de la réglementation	17
3. Prendre en compte le risque incendie en ACM	17
4. Le budget prévisionnel	17
5. Gestion des ressources financières sur le lieu de camp	17
★ Sécurité	17
6. Utiliser du matériel dangereux avec les enfants	17
7. Sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties)	18
8. Les Baignades et ses préventions	19
9. L'utilisation des nouvelles technologies dans les ACM : des DROITS mais aussi des DEVOIRS	19
10. L'utilisation et la conduite des minibus	19
★ Santé / Soins	20
11. Canicule : procédure et affiches à votre service	20
12. Les conseils de Prudence : la tactique Anti Tiques	20
13. Éduquer à la sexualité et à la vie affective	21
14. Jeunes & alcools	21
15. Pour une attitude cohérente et responsable face à la consommation de drogues dans l'association	21
16. Prévention des conduites addictives	22
17. Former les animateur·trice·s à la prévention de conduites à risques	22
★ Vivre ensemble	22
18. Intégration d'un·e jeune en situation de handicap	22
19. Question pour des enfants en situation irrégulière sur votre camp/séjour ?	23
20. Les Camps de regroupement	23
★ Direction / Animation	23
21. Attitudes éducatives	23



22.	Savoir déléguer au sein de son Equipe	24
23.	Éduquer au risque	24
24.	Évaluation validation des Responsables	24
★	Pédagogie	25
25.	Des fiches pratiques à destination des responsables Lutins et Louveteaux	25
26.	PISTES, Le nouveau Carnet de Progression Personnelle des éclaireur-ses	25
27.	L'Engagement chez les EEDF	26
28.	Conseils d'unité : les clés de la motivation	26
29.	L'Explo en camp Éclé-es, La Rando en camp louveteau-ettes : une activité de scoutisme	26
	A télécharger sur l'espace documentaire :	26
30.	De quel cadre symbolique avons-nous besoin ?	27
31.	La position des EEDF sur la totémisation	27
★	Cuisine / Intendance	27
32.	La cuisine en Équipage et sa sécurité	27
33.	Question d'hygiène alimentaire	28
★	Communication	28
34.	Communication interne et externe	29
35.	5 sur 5 séjour fait peau neuve !	30
III.	Informations : Un ensemble de documents et de ressources où piocher pour répondre à la multitude des problématiques que nous rencontrons sur les séjours et camps	32
★	Réglementation	32
1.	Un nouveau texte pour les activités sportives	32
2.	Règlementaire ou pas ?	32
★	Direction/Animation	32
3.	Votre équipe d'animation est-elle trop soudée ?	32
4.	Comment être un-e directeur-trice « présent-e » ?	32
5.	Communiquer avec les jeunes, un défi permanent	32
6.	Être un « modèle » pour son équipe	32
7.	Savoir faire confiance à ses collègues	32
8.	Savoir prendre des décisions	32
9.	La-e Directeur-trice et son adjoint-e, un duo complémentaire	32
10.	Quand la-e Directeur-trice sature	32
11.	Conflits, y-a-t-il un point de non-retour ?	33
12.	Le contrat d'engagement éducatif (CEE)	33
13.	Crée la confiance avec les familles – Ask the parent	33
★	Vivre ensemble	33
14.	MixiCamp : la mixité en camp, ça se réfléchit	30
15.	Vivre ensemble – Faire en sorte que chacun trouve sa place	33
16.	« Vis mon camp ! » - « Se rassembler – sans se ressembler »	33
17.	Vivre la laïcité en Accueil collectif de mineurs dont les accueils de scoutisme	33
18.	Comprendre les enfants et les jeunes	33
★	Pédagogie	34
19.	Pour finir de préparer un camp d'été dans les meilleures conditions, ces documents sont « irremplaçables »	34
20.	La dynamique Alter-Egaut	34
21.	Guide la journée Trappeur	34
22.	Guide la journée de la curiosité	34
23.	Compétition ou coopération en accueil de scoutisme ?	34
24.	Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)	34
25.	« En avant vers la cité idéale »	35
26.	Ressources du journal de l'animation	35



27.	Ressources Repères Juniors	35
28.	Arbres à Histoires des colos et centres de loisirs	35
★	Écocitoyenneté	35
29.	Les Z'écolocamps	35
30.	Sciences et environnement, une dynamique éducative	35
31.	L'Observatoire de la Biodiversité des Forêts ! Même pendant son camp !	35
32.	TERRABILIS, un jeu sur l'écocitoyenneté et le développement durable	35

Dans chaque chapitre Obligations, Recommandations, Informations vous retrouverez des documents en lien que vous pourrez télécharger en cliquant dessus.

Vous pouvez également les retrouver dans l'espace documentaire, dans le dossier directeur : www.eedf.fr/documents/dossier-directeur

Ou directement en tapant le nom du document dans la barre de recherche « Rechercher un document ».

Pour les directeurs n'ayant pas accès à Internet, il est possible d'obtenir des documents à télécharger en contactant Pascale Sousa :

Par téléphone : **01 48 15 17 62**

Par mail : pascale.sousa@eedf.asso.fr



Préambule sur la situation liée au Coronavirus :

Une documentation spécifique est établie pour organiser nos camps et séjours, elle est prioritaire sur ce que vous pouvez lire dans les paragraphes suivants qui sont les recommandations habituelles. Dans 90% des cas les recommandations spécifiques vont plus loin que celles habituelles. Attention il y a certaines recommandations qui seront contradictoires, dans ce cas la sécurité nous invite à aller dans le sens des recommandations liées aux coronavirus.

Obligations :

Documents et procédures à lire et suivre obligatoirement pour assumer les responsabilités individuelles et collectives.

Réglementation



1. RESTRICTIONS LIÉES AU CORONAVIRUS

- **Charte commune exceptionnel** : Cette charte a pour vocation d'offrir un cadre de sécurisation de nos camps et séjours selon des principes d'application réalistes. Elle tient compte des publics accueillis et du contexte de vacances. Elle ne prétend pas éradiquer tous les risques liés au COVID19, mais bien de permettre dans un contexte fragile d'assurer de façon maîtrisée l'accueil en vacances. Nous demandons à chaque organisateur·rice et directeur·rice de s'engager sur cette charte.

Voici les points réglementaires de la Charte.

Une personne de l'équipe d'encadrement doit être clairement nommée, formée, identifiée et identifiable pour être garant de la mise en œuvre des mesures sanitaires communes et exceptionnelles.

Nommer un référent Covid-19 formé·e spécifiquement et garant·e de la bonne application et du respect des conditions d'organisation selon les consignes COVID19.

Les effectifs doivent être répartis en « sous-groupes » de 15 participants (encadrement non inclus). Les activités, la vie quotidienne et le couchage doivent être organisés en fonction pour que les participants soient au maximum en sous-groupes

Les activités, la vie quotidienne et le couchage doivent être organisés de façon à faire respecter au maximum la distance physique de 1 à 2 m entre les participants. Pour les temps et activités où cela n'est pas possible le port du masque est obligatoire.

Les activités prévues au II de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2007 relatif aux conditions d'encadrement des accueils de scoutisme (= les explorations sans encadrement présent avec les participants) sont limités à 8 jeunes de + de 12 ans maximum, et dans une zone bien définie, et avec provision de gel hydroalcoolique.

La **préparation et la distribution des repas** de manière à ce que cela soit effectué par les mêmes personnes munis de **masques** et respectant les bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des accueils collectifs de mineurs. Les tables doivent être munis de **nappes en plastiques ou jetables**.

La date limite de déclaration des activités auprès des services de jeunesse et sports sur TAM est réduite à 2 jours

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [La Charte Covid EEDF été 2020](#)
- [Protocole pour la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement](#)
- [Annexe Scoutisme du protocole pour la reprise des accueils collectifs de mineurs avec hébergement](#)



2. Déclarations obligatoires

Déclaration EEDF

Un nouvel outil en ligne de déclaration interne est disponible cette année. Il s'agit pour cette année d'un formulaire qui permet aux organisateur-rices aidés des directeur-trices de partager les informations sur la construction du camp ou séjour à leurs régions et à l'association. C'est notamment sur la base du remplissage de cet outil que les régions organiseront les entretiens de validations des camps.

Voici le lien vers le formulaire, qui n'est accessible que par les organisateurs d'activités via des codes envoyés par mail sur leur adresse (adresses identifiées via le portail d'adhérents)

<http://chamilo.eedf.asso.fr/limesurvey/index.php/836325?lang=fr>

N'oubliez pas ! Chaque camp doit aussi être déclaré à l'Association. C'est indispensable pour permettre un accompagnement de qualité, le suivi et la réactivité des services de l'association en cas de problème.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Avis d'organisation d'un camp 2020](#)
- [Tableau d'informations sur l'état de préparation du camp](#)
- [Processus et critères de validation camp 2020](#)
- [Fiche conseil validation des projets de camps](#)

En cas de difficulté, l'avis d'organisation papier – version 2020 - est utilisable avec le tableau joint reprenant le formulaire en ligne.

Cet avis d'organisation doit être visé par le responsable régional et renvoyée au Siège national. N'oubliez pas : si le directeur est stagiaire de nous faire parvenir aussi la déclaration de stage pratique.

Un premier retour est demandé à chaque organisateur pour le 31 mai.

Rappel : Toutes personnes (participants et encadrements) présentes sur un camp/séjour doit être adhérent de l'association.

Déclaration Jeunesse et Sport

À ce jour, chaque groupe local ou échelon régional organisateur doit disposer d'un numéro d'enregistrement de l'accueil de scoutisme.



Pour chaque camp de plus de 3 nuits, et au plus tard 1 MOIS avant le début de celui-ci, le déclarant doit envoyer ou saisir sur Internet (sur TAM) la fiche complémentaire à la déclaration d'un accueil de scoutisme.

Ce délai doit être respecté impérativement. Les services de l'État mettent en place un système autobloquant lié au GAM (Gestionnaire informatique des Accueils de Mineurs) qui rejette automatiquement les déclarations hors délais.

Envoyer une copie de cette fiche complémentaire à la région et/ou au pôle ressources.

Équipe

La fiche complémentaire permet d'identifier l'ensemble des personnes qui prennent part à l'accueil. Directeur, animateur, équipe de soutien, intervenants, c'est à dire toute personne qui sera aux contacts des enfants durant l'accueil. Pour valider la fiche complémentaire dans les délais, il faut répondre aux quotas attendus. Dans le cas où l'équipe n'est pas encore constituée entièrement, et que vous êtes sous les quotas minimums d'encadrement, renseignez tout de même la fiche complémentaire (même de façon erronée) informez votre région, et apporter les corrections avant le début du camp.

- Les effectifs d'animation doivent répondre à l'impératif : 50% de titulaires (BAFA ou ASF)
- Pour diriger le camp il faut être titulaire ou stagiaire « Directeur Scoutisme Français »
- Un animateur peut être titulaire d'un titre du Scoutisme Français et stagiaire BAFA en même temps

Volontaires en service civique

Ils ne doivent pas se trouver en situation d'animation au même titre qu'un responsable d'animation, et encore moins en autonomie avec des mineurs. Quand ils sont dans leur emploi de Service Civique. Même s'ils sont titulaires du BAFA.

Sur la déclaration TAM, ils ne peuvent pas être comptés dans l'effectif d'encadrement et doivent être entrés sous le statut « autre ».

Le guide règlementaire Scoutisme Français

Publié à l'initiative de la commission formation, le guide règlementaire du Scoutisme Français précise la réglementation relative aux accueils de scoutisme. Mis à jour régulièrement, il permet à l'ensemble des directeurs des associations membres du SF d'obtenir les réponses liées à leurs questions d'ordre règlementaire, que ce soit pour les activités d'années ou les camps.

Suite à une rencontre entre le Scoutisme Français et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Il a été rappelé que dans les bonnes pratiques, **il est demandé au directeur à son arrivée sur le lieu de camp d'aller se présenter à la gendarmerie et à la Mairie.**

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Le guide règlementaire SF 2018](#)



| L'Association Laïque du Scoutisme Français
| Reconnue d'utilité publique depuis 1925
| Habilitée à recevoir dons et legs

EEDF - 6

Dossier Directeur de Camp – Campagne 2020

- [L'affichage obligatoire SF 2020](#)
- [Quels sont les documents obligatoires en ACM](#)
- [Affiches scoutisme français et triptyque sur la réglementation des Accueils de scoutisme](#)
- [Rôles et Missions du directeur d'ACM](#)
- [Déclaration stage pratique 2ème degré-DSF](#)



3. Validation des stages pratiques par la D.D.C.S.

Formation 1^{er} degré – Formation des animateurs et responsables d'unité SF – BAFA

TRANSMISSION DU CERTIFICAT DE STAGE PRATIQUE PAR TAM

L'organisateur de l'accueil collectif de mineurs dans lequel se déroule un stage pratique BAFA peut transmettre l'avis et l'appréciation du candidat directement via le logiciel TAM en cliquant dans la fiche complémentaire correspondante sur le lien "saisir certificat" (comme c'est déjà le cas pour le BAFD).

A l'aide du code d'inscription préalablement communiqué par le candidat ou de son nom, prénom et date de naissance, l'organisateur pourra après vérification de l'inscription administrative du stagiaire, renseigner le certificat de stage pratique et le transmettre à la DDCS-PP ou DJSCS en cliquant sur « valider ».

La procédure de transmission des avis motivés et de validation des stages pratiques BAFA/BAFD est entièrement dématérialisée.

L'arrêté sur les titres et diplômes définit la qualification des personnes pouvant assurer l'animation des unités : Certificat d'aptitude aux fonctions « Animateur scoutisme français » (ASF)

Cette qualification, qui nous est propre, est reconnue par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Les conditions de délivrance du titre Animateur scoutisme français (ASF) :

- Une année d'activité dans le cadre de l'accueil de scoutisme
- Une session de formation générale 1^{er} degré/BAFA
- Un entretien d'évaluation autour du document repère pour l'évaluation
- Une demande de certification au niveau régional

Il est possible de bénéficier de la délivrance d'un titre ASF par Reconnaissance des Compétences et Expériences (RCE). Cette délivrance ne se réalise pas au besoin, pour répondre à l'impératif de quotas. Elle suppose, au contraire, des conditions d'expérience.

La procédure de certification 1^{er} degré est disponible sur l'espace documentaire.

Interpeller le responsable régional en cas de problème de quota de diplômés.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Informations importantes stages pratiques BAFA et BAFD](#)
- [Procédure validation stage pratique BAFA et BAFD](#)
- [Le décret de 2015](#)



4. L'Inspection et les contrôles par les autorités

La circulaire du 20 juin 2011 relative à l'évaluation et au contrôle des ACM définit un cadre et des méthodes communes pour toutes les inspections sur le territoire national.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Règlement sur l'inspection et les contrôles](#)
- [Les interdictions administratives](#)

5. Éclé, assuré·e et responsable

- [Déclaration de sinistre](#)
- [Procédure auto mission MAIF](#)
- [Procédure de déclaration d'accident et de sinistre](#)

6. Fin du camp, ce n'est pas fini !

Les fins de séjours entraînent quelques devoirs pour l'organisateur qu'il vaut mieux, bien souvent, ne pas reporter à la rentrée :

- Faire l'évaluation du stage pratique DSF /BAFD : la signature de l'organisateur est indispensable dans le processus BAFD (même si celui-ci n'est pas titulaire du brevet de directeur), et l'évaluation est fondamentale pour le suivi de la formation du directeur stagiaire
- Gérer les aides au temps libre (bons-vacances et autres aides) : certaines CAF refusent ceux qui arrivent 30 jours après la fin du séjour
- Récupérer le matériel du groupe en cas de camp de regroupement. Les conflits « de voisinage » naissent bien souvent d'une tente perdue
- Terminer les comptes et les rendre à votre trésorier, voir les suites à donner si excédent ou bénéfice (en lien avec le budget prévisionnel), en particulier pour les camps de regroupement.

★ Sécurité



7. Que faire en cas d'incident ou d'accident ?

Gestion des accidents graves

Attention, pour un accident qui paraît bénin, une aggravation est toujours possible, notamment lorsqu'il s'agit d'une chute, d'un coup reçu, etc. Il convient de recueillir l'avis d'un médecin (sur consultation ou via le 15).

En cas d'accident plus grave, il convient de :



**1-
Protéger
la victime
et
secourir**

- Adopter les gestes qui sauvent (*point de compression pour une hémorragie, massage cardiaque en cas d'arrêt cardiaque, ventilation en desserrant les vêtements...*). Eviter si nécessaire le danger auquel la victime était exposée. Ne pas déplacer la victime sauf si risque d'explosion ou d'incendie. Eloigner les autres enfants tout en les rassurant. L'animateur qui sauve n'est pas le même que l'animateur qui gère les autres enfants

**2-
Alerter les
secours et
surveiller**

- SAMU 15 ou 112, Pompier 18 en donnant avec calme et intelligible voix les informations suivantes : décliner son identité et sa fonction, ses coordonnées, préciser les circonstances de l'accident, la localisation géographique de l'accident, l'état de la victime (*consciente, inconsciente, étendue apparente des blessures, détail des premiers gestes de secours*) ; répondre simplement aux questions des services de secours, rester auprès de la victime

**3-
Informé
et
déclarer**

- Le directeur en lien avec l'organisateur informe la famille de l'accidenté ; signale l'accident sans délai à la DDCS ou à la DDCSPP (par téléphone ou autre moyen d'abord, puis en remplissant l'imprimé dédié aux accidents graves fourni par la DDCS) ; déclare à la compagnie d'assurance l'accident dans les délais, selon les modalités et avec les pièces fixées par le contrat (en général entre 48h et 5 jours). (*CASF Art. R. 227-11*)

Qu'est-ce qu'un évènement/accident grave ?

En application de l'article R. 227-11 du CASF, tout accident grave donne lieu à une déclaration établie par le directeur de l'accueil qui devra être envoyée sans délai à la DDCS ou à la DDCSPP du département du lieu de l'accueil.

Les catégories d'incidents ou d'accidents devant faire l'objet d'un signalement et d'une déclaration d'accident grave sont les suivants :

- Décès
- Accident individuel nécessitant une hospitalisation de plusieurs jours ou susceptibles d'entraîner une incapacité de longue durée
- Incident ou accident concernant un nombre important de « victimes » (intoxication alimentaire) ou ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre ou sécurité
- Incident ou accident ayant entraîné un dépôt de plainte (fugue, interpellation de mineurs, bagarres...) ou ayant donné lieu à un procès-verbal d'audition
- Incident mettant en péril la sécurité physique ou morale de mineurs (infraction, affaire de mœurs...)
- Incident pouvant donner lieu ou donnant lieu à une médiatisation.



A noter : le directeur en lien avec l'organisateur prêtera attention aux instructions départementales qui peuvent aller plus loin dans l'exigence réglementaire.

Il est donc prioritaire de disposer du numéro d'urgence communiqué par la DDCS du département d'accueil ou la préfecture (voir procédure EEDF – Gestion des urgences).

La déclaration d'accident grave doit être adressée dans les 48h à la DDCS d'accueil avec copie à la DDCS d'origine et au siège national des EEDF.

Si tu as des doutes concernant le fait de faire ou non la déclaration d'accident grave, appelle la DDCS du lieu où se trouve ton camp et ils seront en mesure de t'accompagner. Il vaut mieux se renseigner car quelques fois les DDCS ont des interprétations un peu différentes suite à des événements ayant déjà eu lieu sur les années précédentes.

Dans ce cas vous devez, après avoir pris les mesures de sécurité d'urgence, informer l'organisateur du camp, l'échelon régional et, si nécessaire, utiliser le numéro d'urgence national : **01.48.15.17.80**

Chaque été, une permanence nationale est mise en place, un avantage du fait que nous sommes une association nationale et non une fédération.

Au-delà des accidents graves, la permanence nationale est là aussi pour renseigner chaque directeur sur n'importe quelle question. Elle permet aussi à notre Président et Délégué Général d'être au courant de faits graves afin d'être en mesure de conseiller et d'aider ainsi que de répondre à nos autorités de tutelle.

Vous pourrez être mis en relations avec plusieurs bénévoles et salariés selon le sujet pour recevoir un accompagnement spécialisé.

Recommandation formulée par la DDCS de Gironde

A chaque déclaration « d'évènement grave » l'association se donne l'obligation d'impliquer les acteurs locaux aux différentes démarches entreprises et prend les décisions en concertation avec eux sans attendre.

Nous insistons sur le fait qu'un coup de téléphone au numéro d'urgence de l'association ne dispense pas d'un coup de téléphone à la DDCS du lieu d'implantation du séjour. Ceci est même fortement conseillé. Les Conseillers Éducation Populaire Jeunesse sont un regard extérieur qui peut aider à prendre plus de hauteur, de recul face à certaines situations.

Chaque équipe pédagogique de séjour doit être sensibilisée à la question de l'utilisation des Smartphones sur les camps : interdire, bannir, réduire, tolérer l'utilisation de ces nouvelles machines.... Des questions à traiter dans la règle de vie.



Comment situer la responsabilité civile dans les présentés ci-dessous :

Durant un séjour, un enfant cause un préjudice à autrui	<ul style="list-style-type: none">• Les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale• La structure d'accueil peut voir aussi sa responsabilité contractuelle engagée en raison d'un manquement à son obligation de sécurité ou de surveillance
Un directeur laisse partir de l'accueil un enfant de manière prématurée (maladie, renvoi, évènement familial...)	<ul style="list-style-type: none">• Le directeur doit informer l'organisateur• Le directeur/organisateur (personne morale) reste responsable de l'enfant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge par ses parents• Les règles de prise en charge de l'enfant entre les parents et l'ACM doivent être clairement définies dans le règlement du séjour
Des riverains se plaignent des fêtes répétées et bruyantes d'un ACM	<ul style="list-style-type: none">• Le directeur doit s'efforcer à trouver un compromis avec les riverains (avec une écoute bienveillante, sans jamais entrer en conflit)• Ces bruits peuvent être constitutifs d'un trouble anormal de voisinage s'ils sont réguliers et disproportionnés par rapport à l'environnement où ils se déroulent• L'organisateur peut voir sa responsabilité civile engagée
Un enfant de 12 ans se blesse en jouant avec un ballon avec ses camarades dans une prairie	<ul style="list-style-type: none">• Jouer avec un ballon sur une prairie ne présentant aucune configuration dangereuse n'est pas une activité à risque• Il est difficile d'affirmer que le directeur a commis une faute en laissant les enfants jouer au ballon, cela fait partie d'une activité normale d'un ACM• Le juge considère que l'objectif de ce type de vacances n'est pas de confiner les enfants dans leurs chambres ou de leur interdire toutes activités de plein air• L'âge de l'enfant peut avoir son importance sur l'appréciation de la responsabilité

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [La Déclaration accident grave](#)
- [Le formulaire MAIF de déclaration de sinistre](#)
- [Livret d'information MAIF Assistance](#)
- [Gestion des urgences pour responsable + directeur](#)

8. Agir face à la maltraitance

Nous ne sommes pas à l'abri d'assister ou d'apprendre des cas de maltraitance, y compris sexuelle, sur des personnes mineures.

Notre Mouvement dispose de codes clairs. Chaque acteur de l'association doit faire preuve de responsabilité face à ces situations.

Tout cas doit être signalé, pas uniquement ceux qui se passe dans le cadre de nos activités. Le confinement vécu par tous a exacerbé des situations parfois complexes qui ont pu aboutir à des violences. Les activités de l'été peuvent être un espace de libération, ainsi il s'agit cette année d'être encore plus vigilant sur ce point.

Le N° **119** « Allo Enfance en danger » www.allo119.gouv.fr **doit être affiché sur votre camp** (Télécharger l'affiche ici : <http://www.allo119.gouv.fr/demandes-documentation>)

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Guide Maltraitance DDJS 06](#)
- [Protection-de-lenfance-Fiche-à-destination-du-corps-professoral](#)
- [Prévenir la maltraitance institutionnelle dans l'animation](#)



9. La nouvelle posture VIGIPIRATE

- [Fiche thématique Vigipirate produits chimiques](#)
- [Fiche thématique Vigipirate sécurisation lieux public](#)
- [Fiche thématique Vigipirate confinement](#)

10. Interdiction de transport d'enfants été 2020

La circulation des autocars transportant des enfants sera interdite sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier **les samedi 1 et 8 août 2020** de zéro à 24h. Cette interdiction concerne les groupes constitués de plus de 8 personnes de moins de 18 ans. Le transport reste cependant autorisé à l'intérieur du département de prise en charge et dans les départements limitrophes (cf. Arrêté du 19 décembre 2018). Un justificatif du lieu de prise en charge du groupe d'enfants et du lieu de destination doit se trouver à bord du véhicule et être présenté à toute réquisition des agents de l'autorité compétente.

11. Une sortie du territoire est obligatoire

Pour lutter contre les départs à l'étranger de jeunes radicalisés, l'autorisation de sortie du territoire (AST) pour les mineurs voyageant sans leurs parents, supprimée en 2013, et est à nouveau obligatoire depuis le 15 janvier 2017. Cette décision est appliquée conformément au décret N° 2016-1483 du 2 novembre 2016, paru le 4 novembre. L'autorisation de sortie du territoire devra être présentée par les mineurs aux frontières en même temps que leurs documents d'identité. Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs qui souhaitent se rendre avec leur groupe à l'étranger devront donc s'assurer que les enfants participant à ces voyages soient munis d'une AST en cours de validité. L'autorisation de sortie du territoire sera établie dans les mairies ou préfectures au moyen d'un formulaire (cf. pièce jointe) rempli par un titulaire de l'autorité parentale.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Les interdictions et sorties du territoire pour les mineurs \(journal de l'animation\)](#)
- [Fiche cerfa 15646 Autorisation de sortie du territoire](#)

12. Port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans

En application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015 visant à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo, le port du casque à vélo devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

L'entrée en vigueur de cette obligation est effective à compter du 22 mars 2017. Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans aussi bien au guidon de leur vélo qu'en tant que passagers.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Port du casque obligatoire](#)





13. L'Assistant·e Sanitaire et les certificats médicaux

La fonction d'Assistant Sanitaire est très importante sur un camp, d'autant plus cette année (voir le point 1 sur le Coronavirus)

Afin de vous aider dans la mise en place de cette fonction et d'aider l'Assistant(e) Sanitaire, le scoutisme français a édité le « Le registre de soins en accueil de scoutisme ». Vous y trouverez l'essentiel en termes de : Éduquer - Prévenir – Soigner et pour noter les soins.

La fiche sanitaire

Est le seul document obligatoire pour chaque enfant présent sur le séjour. L'association rend obligatoire également les fiches sanitaires pour tous les adultes. Elle doit être accompagnée d'une copie des ordonnances médicales en cas de traitement.

Certificat médical et activités physiques en Accueil collectif de mineurs

Seules les activités de plongée subaquatique, sports aériens et vol libre nécessitent la production d'une autorisation parentale et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en Centre de Vacances et de Loisirs.

Les modalités d'encadrement et conditions d'organisation et de pratique de ces activités sont maintenant régies par l'arrêté du 25 avril 2012.

Certificat médical et vaccinations

Les médecins ne sont pas tenus de répondre aux diverses demandes de certificats médicaux lorsqu'il n'existe aucun fondement juridique. En conséquence, le certificat médical n'est pas nécessaire et le médecin à la possibilité de refuser la délivrance.

Les textes règlementaires ne demandent pas de certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité, ni pour les enfants, ni pour les animateurs (JDAn°189).

Le code de la santé publique oblige 8 vaccinations supplémentaires (elles étaient au nombre de trois auparavant). Donc à DTP (diphtérie/tétanos/polio), s'ajoutent coqueluche/Haemophilus influenzae b/hépatite B/pneumocoques/méningocoque C/rougeole/oreillons/rubéole (article 49-2017-1836 du 30/12/2017).

L'obligation vaccinale n'étant pas rétroactive, le "rattrapage" des huit nouvelles vaccinations n'est pas obligatoire. Elle ne s'applique qu'aux enfants nés à partir un 1er janvier 2018.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [La santé en ACM](#)
- [Registre de soins en accueil de scoutisme](#)
- [Rôle de l'assistant sanitaire \(journal de l'animation\)](#)
- [Fiche sanitaire de liaison](#)
- [Fiche hygiène alimentaire](#)





II. Recommandations :

Documents et procédures essentielles pour la bonne gestion des accueils collectifs de mineurs aux EEDF

★ Réglementation



1. RECOMMANDATIONS CORONAVIRUS

Les sorties du camp :

Dans le contexte épidémique de cette année, des changements dans l'organisation générale et pratique sont à imaginer. Nous devons tous être préoccupés à limiter la propagation du virus, nous vous demandons de penser vos camps au maximum en autonomie. Vous êtes invité-e-s à anticiper au mieux votre ravitaillement pour limiter les sorties du camp.

Pour toutes les activités engendrant une sortie du camp encadrée (**Rando, camp itinérant, ...**), nous vous appelons à la plus grande vigilance. Il faut définir des règles claires et former chacun à leurs respects. Ces d'activités à l'extérieur du camp sont à annuler si vous ne pouvez garantir la mise en place de procédures et de matériels adéquats

Pour les camps à l'international :

A ce jour (17/05/2020), la possibilité d'organisation des camps, y compris les camps internationaux, est en discussion avec les Ministères. Les autorisations des camps seront en conformité avec les protocoles communiqués.

Nous attirons cependant votre attention sur les points suivants :

- Pour rappel, à ce jour la fermeture des frontières reste "la règle", selon le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner (déclaration du 7 mai 2020). Les restrictions aux frontières avec
 - Les **pays de l'espace européen** (Union européenne, Schengen, Royaume-Uni) seront "prolongées **jusqu'au 15 juin au moins**"
 - Les frontières avec **les pays non-européens** "resteront **fermées jusqu'à nouvel ordre**"
- Ainsi, nous déconseillons l'organisation de camps internationaux cet été, en France ou à l'étranger ;
- Nous invitons chaque groupe à penser un camp de proximité, en France ;
- Le processus de validation des camps internationaux est aligné avec celui présenté dans la campagne d'été. Nos décisions s'appuieront, en plus des critères habituels, sur les recommandations et autorisations du Ministère des Affaires Etrangères et de France Volontaire, ainsi que sur l'avis des organisations scouts et guides locales quant à la tenue d'activité scouts dans leurs pays.

Les fiches à disposition aujourd'hui, peuvent vous permettre d'adapter votre fonctionnement.

- [EEDF - Fiche technique d'un camp responsable](#)
- [fiche reflexe accueil scolaire des enfants](#)
- [COVID-Fiche-pédagogique-volontaires-1](#)



2. JPA - Informations juridiques et explication de la réglementation

La Jeunesse au Plein Air dont les Eclés sont membres a mis en place depuis octobre un site d'information juridique dédié aux Accueils Collectifs de Mineurs. Vous pouvez aller voir le site sur www.juriacm-jpa.fr

Produit en vente à la JPA : publications@jpa.asso.fr

JPA « Spécial Directeurs ACM » Edition 2020 – La réglementation expliquée - Un exemplaire sera envoyé à chaque directeur via les régions.

- [Le cahier de l'intendant](#)

3. Prendre en compte le risque incendie en ACM

Les organisateurs et directeurs d'ACM s'exaspèrent parfois du caractère perçu comme exigeant des prescriptions des commissions de sécurité au sujet des locaux. A l'approche de l'été, avant d'intégrer un bâtiment inconnu à l'autre bout de la France, à quoi faut-il faire attention pour éviter un drame ?

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Prendre en compte le risque incendie en ACM](#)

4. Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel (BP) n'a pas d'utilité sans projet, et inversement un projet seul sans prévisions financières compromet le projet. Pour un projet réussi, les 2 sont indissociables.

Besoin d'un peu plus d'explications ?

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Le budget prévisionnel](#)

5. Gestion des ressources financières sur le lieu de camp

[Bred – mise à disposition espèces](#)



Sécurité



6. Utiliser du matériel dangereux avec les enfants

A-t-on le droit d'utiliser du matériel dangereux avec les enfants ?

Que dit la réglementation ? La jurisprudence ? Quelles précautions prendre ? Quels sont vraiment les risques ? Que faire en cas d'accident ? Essayons de répondre à ces questions.



- [Utiliser du matériel dangereux avec les enfants](#)

7. Sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties)

Objet : instruction 04.071 JS du 6 mai 2004 corrigée par l'instruction n° 04-106 JS du 1^{er} juillet 2004

Par instruction du 6 mai 2004, le Ministre chargé de la Jeunesse, demande aux services déconcentrés (DDRJS) :

- D'appeler l'attention des organisateurs de CVL sur la sécurité des enfants (la nuit, intrusion, prévention des sorties...) en particulier en raison de l'inquiétude grandissante des familles
- De diffuser une note conseillant aux organisateurs une présentation détaillée dans le document à caractère pédagogique des moyens mis en œuvre
- De demander aux organisateurs de saisir les services déconcentrés de tout élément posant problème de sécurité

À la suite de nos protestations, cette position est corrigée (cf. phrase de l'instruction du 1^{er} juillet).

« Il convient, bien évidemment, de tenir compte dans son application des caractéristiques de chaque séjour et de l'environnement dans lequel il se déroule ; il ne saurait, par exemple, être exigé des organisateurs de camps sous toile de disposer d'une enceinte ou de locaux fermant à clef ».

Nous vous proposons, tout de même, les mesures suivantes :

- En amont du camp : l'équipe d'animation, après élaboration collective, joindra en annexe de son projet pédagogique une fiche faisant état des mesures de sécurité prises à l'occasion du camp et tenant compte de l'environnement

En particulier, indiquer :

- Les modalités de surveillance des enfants la nuit (tente pour les responsables à proximité du groupe ; si dortoir, chambre responsable à proximité...)
- Si le camp n'est pas dans un endroit clos, délimiter (panneaux par exemple) le périmètre pour qu'à la fois les participants et les « extérieurs » connaissent les limites
- Rappeler les règles des Explos (activités en autonomie) afin qu'elles soient organisées en parfait respect de la réglementation et des consignes Scoutisme Français (utilisation obligatoire de la carte SF et du kit explo/rando ainsi qu'une information aux familles...)
- Organiser le premier jour de camp un temps de discussion, de sensibilisation avec les participants, occasion de transmettre les règles de sécurité :
 - Comportement en cas d'intrusion ou d'agression
 - Prévention des sorties non contrôlées chez les enfants
 - Consignes particulières liées au site ou à l'environnement
 - Afficher les consignes sur le panneau actu



8. Les Baignades et ses préventions

L'augmentation du nombre de noyades a augmenté lors de l'été 2015. Les enquêtes des DDCS effectuées suite à des noyades en ACM révèlent que les causes principales de noyade sont le défaut de surveillance, le mauvais état de santé de la victime, la méconnaissance du niveau d'aisance des mineurs dans l'eau, une prise de risque de la part de la victime.

En période de canicule, des circonstances aggravantes renforcent les risques de noyade : l'affluence sur les zones de baignade, l'état de déshydratation des mineurs et la fatigue de l'encadrement.

Les points ci-dessous méritent une attention particulière de l'encadrement :

- ♦ La vérification préalable des fiches sanitaires
- ♦ La connaissance du niveau d'aisance en milieu aquatique de chacun des mineurs concernés même pour une baignade à faible profondeur
- ♦ Le rappel des règles de sécurité aux mineurs eux-mêmes
- ♦ L'organisation précise de la surveillance des enfants dans l'eau : chaque animateur doit se voir confier la responsabilité d'un nombre d'enfants déterminé nominativement.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Affiche baignade – 3 réflexes pour se baigner sans danger](#)
- [Conseils Pratiques – Se baigner sans danger](#)

9. L'utilisation des nouvelles technologies dans les ACM : des DROITS mais aussi des DEVOIRS

Nous attirons votre vigilance sur la simple diffusion de photos et vidéos sur n'importe quel support numérique.

« Que ce soit sur Internet, sur un chat, sur son profil ou sur celui d'un autre, même par SMS/MMS, nul ne peut diffuser des photos sans autorisation. Nul non plus ne peut injurier, diffamer, harceler, inciter à la haine raciale, ethnique, religieuse ou émettre des propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap.

Ces droits et devoirs doivent être travaillés avec les jeunes et les Responsables

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [L'utilisation des nouvelles technologies](#)
- [Sensibiliser les Ados aux pièges d'Internet](#)

Nous proposons aussi le lien d'un site en pédagogie éducative, interactive sur les nouvelles technologies. Celui-ci propose en fonction des tranches d'âge des serious game et autres afin de sensibiliser et d'aborder la problématique avec enfants et jeunes.

10. L'utilisation et la conduite des minibus

Le transport en minibus reste un moyen privilégié en camp pour transporter, enfants et Responsables.



Attention tout de même à respecter les règles de ce mode de locomotion. Un minibus n'est pas une voiture surtout en termes de longueur, hauteur et manipulation !!! Même si vous savez conduire une voiture, la conduite d'un minibus ne s'improvise pas. Un accident peut vite arriver avec des conséquences très graves. Sachez-vous protéger en tant que directeur ainsi que les personnes amenées à le conduire.

En fin de camp, il peut être intéressant de faire appel à des parents pour le retour des minibus. En effet au bout d'un certain nombre de jours, la fatigue s'installe chez les Responsables. Faisons appel à des personnes qui n'ont pas vécu le camp.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Transport des enfants en minibus, ce qu'il faut savoir](#)
- [Conduite de véhicules collectifs](#)



Santé / Soins



11. Canicule : procédure et affiches à votre service

Il est important d'être vigilant et préparer aux épisodes de fortes chaleurs qui mettent à mal les personnes et donc les organisations. Nous vous invitons à préparer un protocole interne adapté à votre camp.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Le plan canicule](#)
- [Plan canicule en ACM](#)
- [Procédure risque météo canicule](#)
- [Procédure risque météo canicule 2](#)
- [Affiche vigilance météo](#)
- [Affiche protection soleil](#)
- [Dossier affiche canicule](#)
- [Affiche canicule bons réflexes](#)
- [Affiche canicule travailleurs](#)
- [Affiche canicule bons gestes](#)
- [Affiches canicule symptômes](#)

12. Les conseils de Prudence : la tactique Anti Tiques

La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. Cette dernière peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqure.

Il est important d'informer vos participants et responsables sur les moyens de protection pour réduire le risque de transmission de ces agents infectieux.

A télécharger sur l'espace documentaire :



- [Maladie de Lyme et prévention des piqûres de tiques](#)
- [Conseil de prudence anti-tiques](#)

13. Éduquer à la sexualité et à la vie affective

« Comment fait-on l'amour ? Qu'est-ce qu'être amoureux ? Existe-t-il des contraceptions pour les hommes ? Le coup de foudre existe-il ? Pourquoi des personnes sont-elles homosexuelles ? ... »

Ces questions de jeunes recueillies par des intervenants durant des actions d'éducation affective et sexuelle, mettent en exergue les interrogations, les représentations et les inquiétudes des jeunes en matière de sexualité, dans un contexte socioculturel d'hyper sexualisation où la pornographie, banalisée, vante la performance.

Un questionnement qui demande aux directeurs et responsables d'informer et de favoriser le dialogue, afin que chaque jeune s'épanouisse dans son rapport aux autres, sa vie amoureuse et sexuelle.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Livret MixiCamp imprimable en A5](#)
- [Éduquer à la sexualité et à la vie affective](#)
- [Guide Sexualité JS 2019](#)
- [Grille d'analyse d'une situation liée à la sexualité](#)
- [Être coéducateur-trice aux éclés](#)
- [Jeunes et adultes Transgenres EEDF CEMEA](#)
- [Réflexion mixité des couchages](#)
- [Jeu "Non mais, genre !"](#)

14. Jeunes & alcools

Comment gérer l'alcool lors des camps et des week-ends ?

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Jeunes, alcool et société](#)
- [Être clair avec l'alcool - Les Scouts Belges ASBL](#)
- [RN 47 Jeunes et société](#)

15. Pour une attitude cohérente et responsable face à la consommation de drogues dans l'association

Nous pouvons tous, dans l'exercice de nos responsabilités au sein de l'Association, être confrontés à la gestion de situations d'usage de drogues, en particulier de cannabis, soit par des jeunes, soit par des responsables ou animateurs.

Du fait de la banalisation et de la généralisation de la consommation du cannabis, ces situations sont de plus en plus fréquentes.

Sans dramatiser ces situations, il convient de ne pas les accepter, ni de les fuir, mais au contraire d'y faire face dans une attitude adulte et responsable.



Le document que vous trouverez sur la base documentaire, sans apporter de recettes ni de réponses toutes faites, donne des éléments de réflexion et des codes de référence qui doivent aider le responsable, l'équipe à prendre position face à chaque situation particulière.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Pour une attitude cohérente et responsable face à la consommation de drogues dans l'Association](#)

16. Prévention des conduites addictives

Quel rôle pour le Directeur et son équipe ?

Les responsables doivent être désormais formés à « la prévention des conduites addictives ». Que recouvrent ces termes ? Que prévoit la réglementation ? À partir de quand les Responsables doivent-ils intervenir et dans quel cadre ? Vous trouverez des éléments de réponses dans les documents joints.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Prévention des conduites addictives](#)
- [Guide prévention des addictions et animation](#)
- [Equipage en action – Prévention drogue](#)

17. Former les animateur·trice·s à la prévention de conduites à risques

Comprendre les conduites à risque chez les jeunes, c'est repérer les comportements mais aussi les mettre en lien avec la construction identitaire et l'estime de soi pour pouvoir réagir, dialoguer et orienter au mieux, avec respect et tolérance.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Former les animateurs à la prévention de conduites à risques](#)



Vivre ensemble



18. Intégration d'un·e jeune en situation de handicap

En tant que directeur/trice, vous pouvez être amené à accueillir et intégrer un enfant et/ou jeune en situation de handicap. La fiche en lien ci-dessous vous permettra de préparer cet accueil au mieux avec votre équipe avec des pistes de réflexion avant, pendant et après le camp.

Notre association souhaite qu'un maximum de structures puisse accueillir et intégrer ces publics en lien avec une des valeurs de notre projet éducatif qu'est la coéducation.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Intégration d'un jeune en situation de handicap](#)
- [Accueillir des enfants en situation de handicap](#)



19. Question pour des enfants en situation irrégulière sur votre camp/séjour ?

Les EEDF sont respectueux des droits des enfants. En juin 2011, le Comité Directeur a affirmé la possibilité, dans notre association, d'accueillir dans nos activités, camps et séjours, des enfants « sans papiers ».

Que faire en cas de contrôle sur un camp/séjour ? Outre appeler le n° de permanence nationale, se mettre en rapport avec RESF (Réseau Education Sans Frontières) ou un équivalent et/ou la Défenseure des Enfants : educsansfrontieres@free.fr – www.defenseurdesenfants.fr/contactForm.php

Ci-dessous la déclaration prise lors du CD des 12 et 13 mai 2012 :

« À la demande du Comité directeur des Éclaireuses Éclaireurs de France, l'Observatoire de la Laïcité et des discriminations des EEDF, rappelle que :

- La France est cosignataire, avec d'autres pays, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée à l'unanimité de l'assemblée générale de l'Organisation de Nations Unies en 1989.

- La convention Internationale des Droits de l'Enfant affirme dans ses articles 28 et 31 le droit à l'éducation et aux loisirs.

Les Éclaireuses, Éclaireurs de France souhaitent, conformément à cette convention, que ces droits s'appliquent à tous les enfants présents sur le territoire français.

Dès lors il convient, avec d'autres associations et organismes (par exemple la JPA, dans le « guide du directeur d'accueil collectif de mineurs » et avec le Scoutisme Français), de réfléchir à l'accueil des enfants sans papiers tant pendant l'année scolaire dans un cadre d'animation que dans le cadre des vacances, dans nos camps et séjours. »

20. Les Camps de regroupement

- [Les camps de regroupement](#)
- [Charte pour l'organisation des camps jumelés](#)

★ Direction / Animation



21. Attitudes éducatives

À quelques jours des premiers départs, le-la directeur/trice de camp ou de séjour peaufine son projet pédagogique. Au sein de ce projet pédagogique, il/elle a pensé avec son équipe aux attitudes éducatives vis-à-vis des enfants et des jeunes. Il est important aussi de penser et poser celles de l'équipe d'animation.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Les attitudes éducatives](#)
- [Pour les Louveteaux - jeu pour une règle de vie](#)
- [Pour les Lutins - jeu pour une règle de vie](#)
- [Pour les Eclés - fiche pour une « vraie » règle de vie »](#)
- [Le sommeil durant le camp](#)
- [Jeu pour animer le temps lessive](#)



22. Savoir déléguer au sein de son Equipe

Déléguer, c'est évident, non ? Il semble néanmoins que la délégation est un exercice difficile à cerner, comme à mettre en œuvre. Comment déléguer, pourquoi ? Il est temps d'aller voir le document en lien.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Savoir déléguer au sein de son équipe](#)

23. Éduquer au risque

Éduquer au risque plutôt qu'à la peur du danger.

Les enfants et les adolescents n'ont pas toujours conscience des dangers qu'ils encourent, ce qui nécessite une surveillance bienveillante de la part des adultes, garants de leur sécurité. La société tolère difficilement les failles d'une telle vigilance. Aucune excuse, aucune raison, aucune explication ne semblent justifier les manquements en la matière. Ce degré d'exigence va-t-il toujours existé ? Pourquoi cette tyrannie s'impose-t-elle aujourd'hui ? Sommes-nous condamnés à chasser tout risque de nos pratiques éducatives ?

Les réponses proposées dans le dossier en lien aideront les directeurs à essayer de trouver la meilleure posture entre imprudence et timidité excessive, entre audace et phobie de tout risque, entre inconscience irresponsable et paralysie, par peur du danger.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Éduquer au risque](#)

24. Évaluation validation des Responsables

Rôle formateur du directeur de camp

Le directeur de camp adapte l'exigence de qualité de l'animation aux capacités de chacun. Après le stage de formation générale BAFA/ initial 1^{er} degré, certains besoins de formation ont été satisfaits, d'autres sont apparus, d'autres enfin restent à satisfaire.

Il est donc nécessaire que le responsable de camp ait à l'esprit le souci de bâtir une démarche pour :

- Dégager les besoins de formation suite à la formation théorique
- Favoriser la participation et l'implication des stagiaires pour éviter les situations de retranchement et de blocage
- Mettre en place, réaliser un programme de formation pendant la durée du camp

Afin d'asseoir sa démarche de formation et d'évaluation, le directeur de camp pourra s'appuyer sur le livret de suivi et d'accompagnement de l'animateur scoutisme français que l'animateur stagiaire aura reçu lors de son stage initial.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Descriptif du rôle formateur du directeur](#)
- [Livret de suivi animateur 1er degré](#)
- [Livret de suivi Animateur](#)



★ Pédagogie

25. Des fiches pratiques à destination des responsables Lutins et Louveteaux

En cette période d'épidémie, nous vous invitons à la plus grande prudence lors de la réalisation des activités, merci de vérifier la cohérence avec la charte exceptionnelle (voir point 1)

Il existe des fiches techniques à destination des responsables Lutins et Louveteaux traitant de différents temps de vie quotidienne et d'activités en particulier sur :

- Le petit déjeuner échelonné ou comment bien démarrer la journée (RN 223)
- Le temps calme ou « recharger les accus » (RN 222)
- Le temps libre (RN 222)
- Les douches
- La lingerie (RN 223)
- Lessive (RN 225 et RN 235)
- Le temps forum ou la laïcité bien pensée (RN 224)

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Le temps des douches](#)
- [La lingerie du camp](#)
- [Le petit-déjeuner échelonné](#)
- [Le Temps Forum](#)
- [Temps calme et temps libre](#)
- [Le sommeil durant le camp](#)
- [Jeu pour animer le temps lessive](#)

26. PISTES, Le nouveau Carnet de Progression Personnelle des éclaireur-ses

En cette période d'épidémie, nous vous invitons à la plus grande prudence lors de la réalisation des activités, merci de vérifier la cohérence avec la charte exceptionnelle (voir point 1)

Les EEDF réaffirme la progression personnelle comme un enjeu essentiel.

Un nouveau carnet de Progression Personnelle a été mis à disposition : P.I.S.T.E.S. Il est disponible en livraison sur demande auprès de Sarah Chatelin.

Tu trouveras ci-dessous différents liens te renvoyant à différents documents qui te permettront de t'approprier l'outil :

- [Mode d'emploi de PISTES à destination des Responsables](#)

Des fiches techniques concernant l'équipage qu'on peut retrouver dans la revue Équipée :

- [L'Équipée n° 245, il a été présenté les fonctions de l'équipage ;](#)
- [L'Équipée n° 246, la fonction de secrétaire d'équipage ;](#)
- [L'Équipée n° 247, la fonction de secouriste d'équipage ;](#)
- [L'Équipée n° 248, la fonction de coordinateur d'équipage \(CE\) ;](#)
- [L'Équipée n° 249, la fonction de trésorier d'équipage ;](#)

Et enfin dans l'Équipée numéro 250 à venir seront les fonctions d'intendant et responsable matériel d'équipage.

Dans le cadre de la progression personnelle, les Eclés vont aussi progresser autour de différentes techniques. Pour les aider 8 dossiers que vous trouverez ci-dessous ont été réalisés sur et testés CAP CE 2018.



- [Livret technique cuisine trappeur \(1\)](#)
- [Livret technique cuisine \(2\)](#)
- [Livret technique jeux en bois](#)
- [Livret technique matelotages](#)
- [Livret techniques aménagements](#)
- [Livret techniques de feu](#)
- [Livret techniques de froissartage](#)
- [Livret technique tente](#)

27. L'Engagement chez les EEDF

La notion d'engagement apparaît dans la méthode scout le plus souvent sous le terme « Loi et promesse » ; Les EEDF ont fait le choix, il y a déjà longtemps, de parler d'engagement sur les valeurs de l'association. Ces termes ne s'opposent pas mais peuvent se compléter. La promesse se fait souvent en plus de l'engagement et est liée à la loi scout proposée par l'OMMS et l'AMGE. Considérant les sept éléments de la méthode scout, l'engagement est de ce fait à proposer à chaque enfant, jeune et responsable qui le souhaite.

À noter que la Règle d'Or de la branche Éclés et les Chemins de l'Aventure pour les Louveteaux sont disponibles dans l'Équipée N°228.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Fiche technique – l'engagement chez les EEDF](#)
- [La règle d'Or](#)
- [Les Chemins de l'Aventure](#)
- [Définition du scoutisme OMMS/AMGE](#)

28. Conseils d'unité : les clés de la motivation

Comment rendre le conseil d'unité attrayant ? Comment motiver les Responsables à y participer ? Telles sont des questions que se sont posées les Scouts belges !!!

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Conseil d'unité : les clés de la motivation](#)
- [Nos conseils pour vos conseils \(ASBL\)](#)

29. L'Explo en camp Éclé-es, La Rando en camp louveteau-ettes : une activité de scoutisme

En cette période d'épidémie, nous vous invitons à la plus grande prudence lors de la réalisation des activités, merci de vérifier la cohérence avec la charte exceptionnelle (voir point 1 des obligations et des recommandations)

Les explorations en autonomies pour les moins de 14 ans sont interdites.

Pour les plus de 14 ans, elles sont limitées à 2 nuits maximum et pour un groupe de 8 jeunes au plus, dotés de gel hydroalcoolique.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Autorisation Explo type](#)
- [Les déplacements](#)
- [Les transports](#)



- [Hébergement – le camping](#)
- [Rando/explo Anticipation](#)
- [Rando/explo Préparation](#)
- [Rando/explo Aventure](#)
- [Se préparer pour partir en randonnée](#)

30. De quel cadre symbolique avons-nous besoin ?

Aux Eclés, notre scoutisme est fort de sa grande diversité. Alors pourquoi changer ? Peut-être avons-nous besoin d'un cadre symbolique mieux partagé, d'une culture commune qui élèverait nos exigences éducatives ? et vous qu'en pensez-vous ?

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [De quel cadre symbolique avons-nous besoin ?](#)

31. La position des EEDF sur la totémisation

La totémisation a tendance à se pratiquer de plus en plus sur nos groupes locaux. Vous trouverez ci-dessous, un texte adopté par notre Comité Directeur en l'an 2000 sur la position des EEDF sur cette pratique.

.Vous lirez que la totémisation reste une tolérance. En cas de mise en place, nous invitons le directeur à questionner cette pratique et sa mise en œuvre en particulier sur le côté « secret ».

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [La position des EEDF sur la totémisation](#)



Cuisine / Intendance



En cette période d'épidémie, nous vous invitons à la plus grande prudence lors de l'organisation de la cuisine, merci de vérifier la cohérence avec la charte exceptionnelle (voir point 1 des obligations et des recommandations)

32. La cuisine en Équipage et sa sécurité

En camp, la cuisine en équipage doit respecter les bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air.

ATTENTION :

Sur 2 ans, 2 Eclés ont été brûlés grièvement, il est donc de la responsabilité du directeur et de son équipe de prévoir une sécurité renforcée sur les coins cuisine.

Nous vous informons et vous le savez sûrement !! Que la cuisson avec certains éléments comme l'huile par exemple peuvent être hyper dangereux (brulures graves). Il est toujours possible pour un équipage d'utiliser la cuisine collective.

Que vous cuisiniez au feu de bois ou sur butagaz, vos gamelles doivent être très stables, les personnes faisant la cuisine doivent être sensibilisés et peuvent avoir une tenue adaptée (un pantalon, des manches longues en coton qui peuvent protéger un peu plus les membres et des chaussures fermées).



Bien sûr, un butagaz sur une palette de bois est très instable. Le plus fonctionnel est donc une hauteur pratique (support + bouteilles de gaz + gamelles) pas plus haut qu'un plan de travail.

Attention, aussi autour des tables à feu, on ne court pas, on ne joue pas... Penser à mettre à proximité des jerrycans remplis ; il existe aussi couvertures anti-feu, extincteurs.

Une solution reste dans la prévention, l'information, la prise de conscience, la place et le rôle de l'adulte.

A télécharger sur l'espace documentaire :

[Exemple d'installation de table à feu](#)

[Sécurité gaz](#)

Préparer des repas en plein air

Le document en lien est un petit résumé de tout ce que vous trouverez dans le guide de la restauration collective de plein air en accueil collectif de mineurs (téléchargeable ci-dessous dans le paragraphe question d'hygiène alimentaire).

Références réglementaires multiples, inaccessibles et illisibles pour des non-spécialistes, noms « barbares » : l'hygiène alimentaire, c'est compliqué, parfois décourageant. Et pourtant tout directeur et responsable, peuvent-être conduits à préparer des repas, souvent avec les enfants et jeunes, dans un séjour campé aux conditions sommaires. Comment le faire tout en appliquant les exigences d'hygiène collective, impératives quels que soient le lieu et les conditions de mise en œuvre.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Préparer des repas en plein air](#)

33. Question d'hygiène alimentaire

En octobre 2010, les éditions des Journaux Officiels ont édité un guide des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des Accueils Collectifs de Mineurs. Ce guide, élaboré par des membres de la Jeunesse au Plein Air et du scoutisme français, donne de nombreuses fiches techniques essentielles à la bonne tenue d'une cuisine de plein air en camp. Cela va de l'installation des lieux en passant par la traçabilité, la préparation des repas, les pique-niques, l'utilisation du lait et des œufs... et plein d'autres choses utiles.

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Guide des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air](#)
- [Régime alimentaire partie 1](#)
- [Régime Alimentaire partie 2](#)
- [Affiche hygiène des mains](#)



Communication



34. Communication interne et externe

Dans nos revues (pour l'interne et l'externe)

N'oubliez pas, dès votre retour du camp, d'envoyer vos photos et petits articles pour raconter votre projet mais aussi partager trucs et astuces !



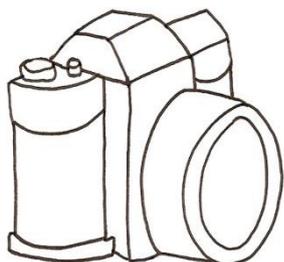
La revue des Lutins (6-8 ans), Louveteaux (8-11 ans), Éclés (11-15 ans).



La revue de la branche Aînés (15-18 ans), JAÉ (18-25 ans) et de tous les adultes de l'Association ou non.

Revue et photos

Fiers de nos réalisations : projets, activités et installations, trucs et astuces. Envoyez au Siège national (revues) un texte et des photos.



Pour paraître dans la revue, mais aussi dans tous les supports de communication de l'association, envoyez vos photos avec :

- La légende et la date de l'événement
- Le crédit « Photos EEDF SLA... (votre groupe/centre/SV...) » et avec la meilleure définition possible !

Par mail, en pièce jointe, à Lamia sur lamia.raja@eedf.asso.fr ou si les photos sont très lourdes, ou nombreuses, un envoi par le site : www.wetransfer.com

Pour vos envois, contactez :

- lamia.raja@eedf.asso.fr
- Par courrier : EEDF revues - 12 place Georges Pompidou - 93167 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Les Éclés dans la presse

N'oubliez pas non plus la presse avant, pendant et après. Un article avec une photo est toujours un bon plan pour se faire connaître et reconnaître.

Les Éclés à la télé

Et pourquoi ne pas mettre votre camp sous les **feux des projecteurs** en invitant une **télévision locale ou régionale** à venir vous rencontrer et suivre vos activités ? Si vous avez envie de relever le défi, nous sommes là pour vous accompagner. Cela se prépare, contactez-nous pour anticiper et donner envie aux caméras de s'approcher de votre camp !

Les relations avec les parents

Les parents des enfants et jeunes qui partent en camp EEDF sont vos premiers interlocuteurs.



Avant le camp

Nous vous rappelons l'importance de présenter le camp aux parents et ces derniers sont censés avoir pris connaissance du projet pédagogique de camp (obligation légale) ; soit lors d'une réunion ou alors à l'aide d'un document synthétique qui leur est remis.

Pendant le camp

Des nouvelles régulières des participants sont très importantes, tant pour rassurer les parents que pour montrer notre sérieux.

Différents moyens sont à la disposition du Directeur : du simple courrier, en passant par le 5/5 séjour et même, la mise en place d'un blog !

Après le camp

Prendre le temps, au retour, de discuter avec les parents. Les informer préalablement d'une future soirée où l'on projettera les photos, films... Pourquoi ne pas leur envoyer une photo du camp avec la date de reprise des activités de septembre/octobre ?

Mini-site pour une maxi-visibilité

Chaque groupe, région ou centre d'accueil peut avoir son propre site Internet spécial Éclés par l'intermédiaire de la plate-forme de création des mini-sites.

En tant que directeur ou directrice, vous pouvez directement créer, sur le site de votre groupe local, le blog de votre camp : vous pourrez y mettre les photos, les vidéos et notamment y raconter le quotidien et les activités pendant le camp. Ainsi, famille et amis pourront continuer à suivre la vie de leurs proches. Par la suite, ces derniers pourront également revivre leur camp et continuer à dialoguer avec leurs copains à travers l'espace commentaires et le livre d'or.

Pour ce faire, il suffit de demander à l'administrateur du site de vous accorder les droits d'accès spécifiques à ce blog. Vous pourrez aussi confier la gestion de ce blog à un de vos animateurs sur le camp.

Si votre groupe local n'a pas encore de mini-site Éclés, vous pouvez en demander la création en écrivant à lamia.raja@eedf.asso.fr.

De nouveaux minis-site, plus attractifs graphiquement, sont en cours de création et seront disponibles à partir de septembre 2019. Si vous n'avez pas encore de mini-site, le mieux est alors d'attendre septembre.

- Pour toute question, envoyer un mail à lamia.raja@eedf.asso.fr

35. 5 sur 5 séjour fait peau neuve !



5sur5sejour.com est une plateforme sécurisée de photos/vidéos, messages audios et localisation dédiée aux séjours scolaires, colonies et camps de vacances, en France ou à l'étranger.



5 sur 5 séjour est partenaire des Éclaireuses Éclaireurs de France pour l'information des parents pendant les séjours. Vous pourrez ainsi **rassurer les parents par un simple coup de téléphone**, pendant votre séjour.

Un outil simple et intuitif pour l'équipe du séjour :

- 1 Se connecter
- 2 Donner le code séjour aux parents
- 3 Télécharger (photos, vidéos, messages, ...)
- 4 Créer son album

Pour les parents

- 1 Créer son compte
- 2 Se connecter avec le code séjour
- 3 Consulter (photos, vidéos, messages, carte...)
- 4 Commander pour garder un souvenir

Gratuit pour les organisateurs de séjours, payants pour les parents 2,90€ maximum

Nous pouvons offrir l'accès gratuit aux parents en prenant à la charge du séjour la connexion et bénéficier de tarifs préférentiels. Pour connaître cette offre tarifaire : contact@5sur5sejour.com ou au 05 36 28 29 30

A télécharger sur l'espace documentaire :

- [Présentation 5 sur 5 Séjour PDF](#)
- [CGU-Partenaire](#)
- [Contrat de Partenariat 5 sur 5 séjour](#)



III. Informations : Un ensemble de documents et de ressources où piocher pour répondre à la multitude des problématiques que nous rencontrons sur les séjours et camps



Réglementation



1. Un nouveau texte pour les activités sportives

Pour plusieurs activités sportives comme la baignade, l'escalade, la randonnée, le canoé, ... la pratique doit répondre à des critères et doit être encadrer par des titulaires de diplômes sportif relatif à l'activité en question

- [Arrêté du 25 avril 2012. Pratique des activités physiques](#)

2. Règlementaire ou pas ?

- [Règlementaire ou pas ? \(Journal de l'animation\)](#)
- [Règlement général sur la protection des données personnelles](#)



Direction/Animation



3. Votre équipe d'animation est-elle trop soudée ?

- [Votre équipe d'animation est-elle trop soudée ?](#)

4. Comment être un·e directeur·trice « présent·e » ?

- [Comment être un directeur « présent » ?](#)

5. Communiquer avec les jeunes, un défi permanent

- [Communiquer avec les jeunes, un défi permanent](#)

6. Être un « modèle » pour son équipe

- [Être un « modèle » pour son équipe](#)

7. Savoir faire confiance à ses collègues

- [Savoir faire confiance à ses collègues](#)

8. Savoir prendre des décisions

- [Savoir prendre des décisions](#)

9. La·e Directeur·trice et son adjoint·e, un duo complémentaire

- [Le Directeur et son adjoint un duo complémentaire](#)

10. Quand la·e Directeur·trice sature

- [Quand le Directeur sature](#)



11. **Conflits, y-a-t-il un point de non-retour ?**
 - [Conflits, y-a-t-il un point de non-retour ? \(Journal de l'animation\)](#)
12. **Le contrat d'engagement éducatif (CEE)**
 - [Point sur le CEE en ACM](#)
13. **Crée la confiance avec les familles – Ask the parent**
 - [Crée la confiance – Ask the parent](#)
 - [L'autorité parentale en ACM](#)



Vivre ensemble



14. **Égalité des genres, éducation à la sexualité**

Des exemples d'animation de temps d'éducation à la sexualité aux éclés :

<https://galilee.eedf.fr/seafile/d/5846289eb6d14086b991/>

- [Livret MixiCamp imprimable en A4](#)
- [Atelier corpo-réel-ainé-e-s](#)
- [Blason présentation](#)
- [La carte sensible](#)
- [Le mur des insultes](#)
- [Les Golems-lutin-e-s](#)
- [EEUDF estime de soi Titati 2018](#)
- [Jeunes et adultes transgenres aux éclés](#)
- [Les sentiments, parlons-en !](#)
- [Questions d'ados](#)
- [La sexualité et nous](#)
-

15. **Vivre ensemble – Faire en sorte que chacun trouve sa place**
 - [Faire en sorte que chacun trouve sa place](#)
 - [Pour mieux accueillir le handicap en ACM](#)
16. **« Vis mon camp ! » - « Se rassembler – sans se ressembler »**
 - [Kit démarche Vis mon camp](#)
 - [Les Éclés continuent de jouer la Paix](#)
17. **Vivre la laïcité en Accueil collectif de mineurs dont les accueils de scoutisme**
 - [Idéal laïque – spiritualité](#)
 - [Idéal laïque – citoyenneté](#)
 - [L'idéal Laïque des EEDF](#)
 - [Vivre la laïcité en ACM](#)
 - [JPA - laïcité et vivre ensemble](#)
 - [La laïcité, un outil au service des animateurs](#)
18. **Comprendre les enfants et les jeunes**
 - [Ados génération pornos](#)



- [De l'insulte au juron : comment réagir](#)
- [La Tyrannie de l'apparence à l'adolescence](#)



Pédagogie



19. Pour finir de préparer un camp d'été dans les meilleures conditions, ces documents sont « irremplaçables »

- [N° 14 Les aventures du camp](#)
- [N° 20 Les éclés passent à table](#)
- [N° 24 Hygiène, santé et sécurité en camps et séjours](#)
- [N° 36 Pratiques et gestes éco-citoyens](#)
- [N°38 Hygiène – sécurité-environnement](#)
- [Vivre du scoutisme c'est tout simple](#)
- [Poster cadre symbolique](#)
- [Poster la méthode scout](#)
- [Poster Vivre en camp](#)
- [L'aventure Lutin / l'aventure Louveteaux / L'aventure Éclés](#)
- [Jeu du kangourou](#)
- [Jeu Kewarra](#)
- [La Rando Loup](#)

20. La dynamique Alter-Egaux

- [Lien du RN 257 Alter-Egaux](#)
- [Kit Environnement](#)
- [Kit Interculturel](#)
- [Kit Paix](#)
- [Kit Pauvreté](#)

21. Guide la journée Trappeur

- [Guide-Journée Trappeur](#)

22. Guide la journée de la curiosité

- [Guide-Journée de la Curiosité](#)

23. Compétition ou coopération en accueil de scoutisme ?

- [Quelle place pour la compétition en animation](#)

24. Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

- [Les 25 ans de la CIDE](#)
- [Tu as des devoirs car tu as des Droits](#)
- [Enfant en danger, que faire \(journal de l'animation\)](#)
- [Jusqu'où vont les Droits de l'enfant \(journal de l'animation\)](#)
- [Solidarité-Laique – Sur le chemin des Droits de l'Enfant](#)



25. « En avant vers la cité idéale »

- [Solidarité Laïque – « En avant vers la cité idéale »](#)

26. Ressources du journal de l'animation

- [Cet été réinventez vos veillées](#)
- [Créer un escape game](#)
- [Est-ce la fin des grands jeux](#)
- [Passeurs de mémoire](#)

27. Ressources Repères Juniors

- [Repères Juniors « bienvenue à Nutriland »](#)
- [Repères Juniors « cuisinez comme des grands »](#)
- [Repères Juniors « en route pour Mobil'city ! »](#)
- [Repères Juniors « tous pour l'eau ! »](#)
- [Repères Juniors « les vacances, c'est l'Aventure ! »](#)

28. Arbres à Histoires des colos et centres de loisirs

- [Texte présentation JPA Arbre Histoires](#)
- [Flyer Arbre Histoires épisode 2](#)



Écocitoyenneté



29. Les Z'écolocamps

- [Jeu des Z'écolocamps](#)
- [Fiche technique – Produits entretiens écolos](#)
- [Les Scouts découvrent la nature \(les Scouts ASBL\)](#)
- [Les Z'écolocamps par branches](#)

30. Sciences et environnement, une dynamique éducative

- [Sciences et environnement, une dynamique éducative 1er partie](#)
- [Sciences et environnement, une dynamique éducative 2ème partie](#)

31. L'Observatoire de la Biodiversité des Forêts ! Même pendant son camp !

- [Fiche activité – Noé](#)
- [Balade en forêt](#)
- [Familles d'insectes](#)
- [Le Béret forestier](#)
- [Le sport quiz](#)
- [Mission écologique](#)
- [Mission Papillon](#)
- [Nature artiste](#)
- [Pris la main dans le sac](#)
- [Qui suis-je](#)
- [Sur la trace des escargots](#)
- [Détermin'action](#)

32. TERRABILIS, un jeu sur l'écocitoyenneté et le développement durable

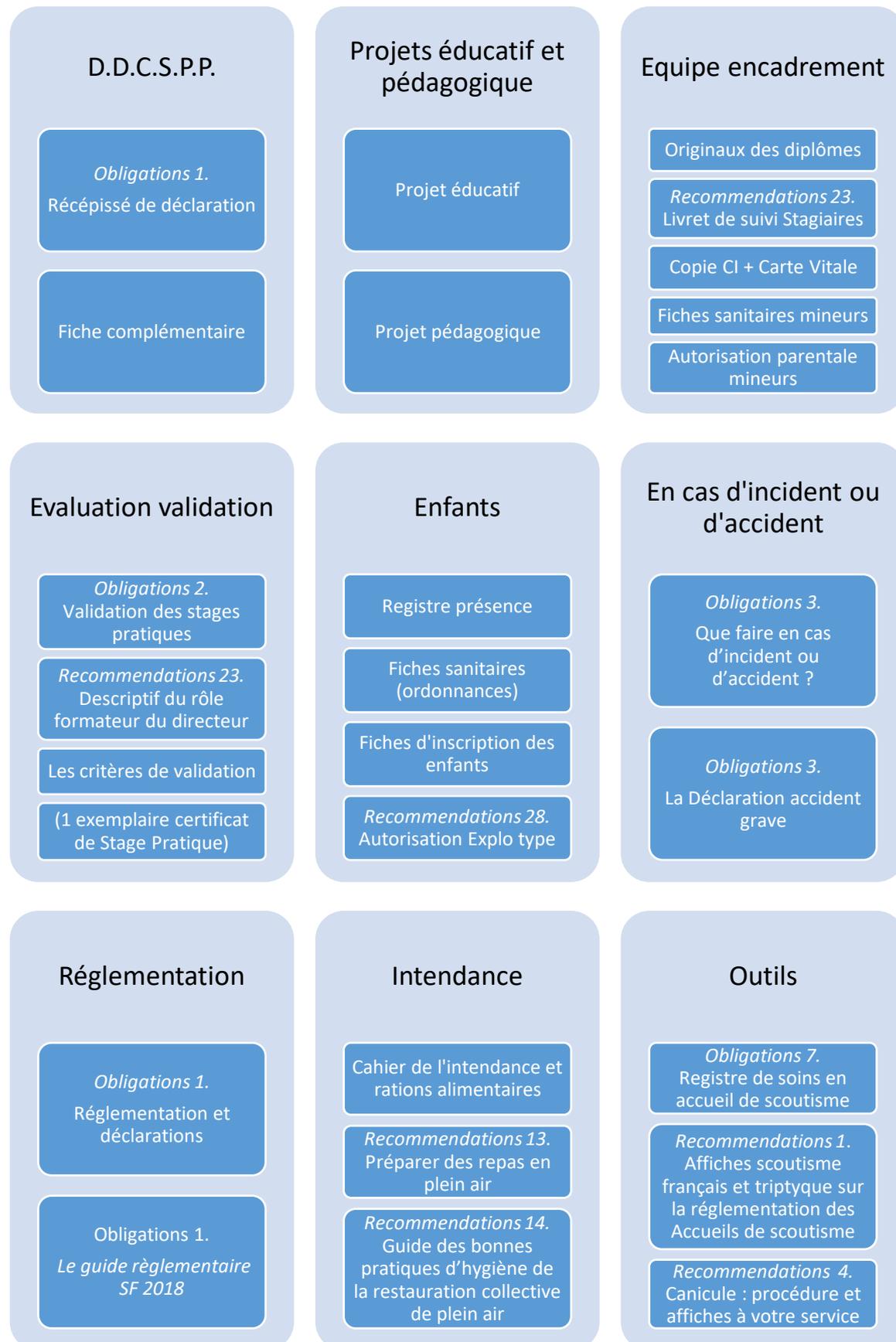
- [Plaquelette Terrabilis](#)





A quoi peut ressembler mon classeur directeur · trice ?

- [Quels sont les documents obligatoires en ACM](#)





ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS DE FRANCE



- | L'Association Laïque du Scoutisme Français
- | Reconnue d'utilité publique depuis 1925
- | Habilitée à recevoir dons et legs

EEDF - 38